

2025 - 112 Séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2025
Service : Education
Référence : DL

Objet : MARCHE ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL E-PRIMO 2026-2030 : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES - APPROBATION

Le quinze décembre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Couëron, légalement convoqué le neuf décembre deux mille vingt-cinq, s'est assemblé, salle l'Estuaire, rue de la Frémondière, à Couëron, sous la présidence de Madame Carole Grelaud, Maire. Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 35, quorum : 18

Étaient présents : Carole GRELAUD, Ludovic JOYEUX, Clotilde ROUGEOT, Michel LUCAS, Laëtitia BAR, Sylvie PELLOQUIN, Jean Michel EON, Corinne CHENARD, Marie-Estelle IRISSOU, Guy BERNARD-DAGA, Odile DENIAUD, Patrick EVIN, Hervé LEBEAU, Dolorès LOBO, Catherine RADIGOIS, Anne-Laure BOCHE, Gilles PHILIPPEAU, Hélène RAUHUT-AUVINET, Julien PELTAIS, Pierre CAMUS-LUTZ, Farid OULAMI, Adeline BRETIN, Yvan VALLEE, Ludivine BEN-BELLAL, Françoise FOUBERT, Olivier MICHE, Mohamed BENHAMDI, Sandrine GOURDON.

Absents excusés ayant donné procuration écrite :

Geneviève HAMEON à Jean-Michel EON
Yves ANDRIEUX à Catherine RADIGOIS
Jacqueline MENARD-BYRNE à Dolorès LOBO

Olivier SCOTTO à Olivier MICHE
Julien ROUSSEAU à Julien PELTAIS
Olivier FRANC à Ludivine BEN-BELLAL

Absent excusé : Patrice BOLO

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de conseillers effectivement présents : 28

Secrétaire : Jean-Michel EON

Rapporteur : Clotilde Rougeot

EXPOSE

Consciente des enjeux du numérique éducatif, l'académie de Nantes a impulsé en 2013 le déploiement d'un Espace Numérique de Travail (ENT) dans les écoles. Depuis, le projet e-primo a pris de l'ampleur, conforté par un partenariat collectivités - rectorat qui a fait ses preuves. En septembre 2025, 85 % des élèves des écoles publiques disposent d'un accès à l'ENT. Plus de 1 500 écoles publiques sont déjà connectées dans l'Académie dont huit à Couëron pour l'année scolaire 2025-2026.

L'ENT e-primo a pris place dans le quotidien des écoles au service de la continuité pédagogique et du maintien du lien entre l'école et les familles dans un contexte de crise sanitaire qui a renforcé le besoin et la pertinence de ce type d'outil.

Le prochain marché e-primo s'étendra sur la période du 19 juillet 2026 au 19 juillet 2030. Comme pour la période précédente, le Rectorat donne la possibilité à toute collectivité qui le souhaite, d'entrer dans l'accord de groupement et donc de doter leurs écoles de l'ENT grâce à des tarifs négociés attractifs.

Au regard de l'intérêt significatif porté par les équipes enseignantes couëronnaises à l'ENT e-primo, des usages qui en découlent dans la relation aux familles et de l'opportunité de tarifs négociés sur quatre ans, il est proposé à la ville de Couëron de se positionner sur l'adhésion au groupement de commandes du marché e-primo 2026-2030.

PROPOSITION :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission Cohésion Sociale et Solidarités du 2 décembre 2025 ;

Vu l'avis du Bureau Municipal du 8 décembre 2025 ;

Vu le modèle de convention ci-annexé ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- adhérer au groupement de commandes pour la mise en place d'un environnement numérique de travail dans les écoles de l'académie de Nantes,
- autoriser Madame le Maire, ou déléguaire, à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

À Couëron, le 15 décembre 2025

Jean-Michel Eon
Le secrétaire de séance



Carole Grelaud
Maire



Le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de sa mise en ligne sur le site Internet de la Ville du et transmise en Préfecture le
- informe que la présente délibération est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication.

au